BLP 26-4-62 106895

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

25 Avril 1962

Supplément n° 2 au Bulletin du mois d'Avril

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

/Avertissement/

TAVELURE DU POMMIER

Les contrôles de maturité des périthèces de Tavelure du pommier effectués régulièrement à la Station nous permettent de préciser les dangers actuels de contamination par les ascospores. Les premières infections pourront se produire au cours des prochaines précipitations.

Ainsi donc, sur les variétés dont le débourrement est le plus précoce, c'est-à-dire celles ayant atteint le stade réceptif (stade C3-D, méthode Fleckinger), un traitement préventif devra être exécuté sans tarder et si possible avant la prochaine pluie. Utiliser l'un des produits conseillés figurant sur la liste envoyée à chaque abonné.

En ce qui concerne les variétés tardives et les expositions moins avancées, le traitement devra intervenir au fur et à mesure que les boutons floraux atteindront le stade C3.

L'enfouissement des feuilles mortes laissées sur le sol du verger depuis l'année dernière est de nature à diminuer sensiblement les risques de contamination.

TAVELURE DU POIRIER

Les projections d'ascospores sont possibles dans la nature et ce danger de contamination s'ajoute à celui représenté par les conidies des rameaux, très nombreuses en certains vergers.

Pour les variétés hâtives et les situations les plus exposées, il convient de renouveler la protection conseillée dans notre avertissement du 9 Avril. Dans les situations moins avancées, effectuer un traitement fongicide au fur et à mesure que les variétés atteignent le stade C3.

.../...

77

Supplément n° 2 au Bulletin d'Avril

/ Information /

OIDIUM DU POMMIER

Il est conseillé d'effectuer un premier traitement sur toutes les variétés précoces ayant atteint ou dépassé le stade C, en utilisant l'un des produits figurant sur la liste remise à chaque abonné (rubrique Oïdium).

Dans la lutte contre l'Oïdium, la qualité de la pulvérisation est un facteur déterminant de la réussite. Le Soufre et le Dinitrophénylcrotonate agissent par contact direct sur le champignon ; il est donc indispensable d'ajouter un bon mouillant à la bouillie. D'autre part, la pulvérisation doit être copieuse. Il est nécessaire d'épandre deux fois plus de liquide que dans une pulvérisation normale.

PUCERONS VERTS

Les premières colonies commencent à être observées dans de nombreux vergers. En cas de nécessité, il y a lieu d'intervenir en utilisant l'un des produits mentionnés dans la liste remise à chaque abonné.

Il est toutefois précisé que les produits à action systémique ne sont pleinement efficaces que s'ils sont appliqués sur des arbres dont la végétation est suffisamment développée.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Il convient de surveiller attentivement le début de l'activité des différentes espèces, de façon à pouvoir intervenir rapidement. On pourra utiliser l'un des produits suivants :

- Arséniate de plomb à la dose voulue pour avoir 8o gr d'Arsénic/hl
- Produit à base de D.D.T. : 1oo gr de matière active/hl

PERITELES ET CHARANCONS COUPE-BOURGEONS

Ces Charançons sont susceptibles d'attaquer très tôt les bourgeons, boutons et jeunes feuilles, notamment sur pêcher et poirier.

Dès l'apparition des premiers dégâts, appliquer un traitement avec un insecticide à base de D.D.T., H.C.H., Lindane (dose de matière active double de la normale).

ARAIGNEES ROUGES

Les Bryobes dont les oeufs éclosent généralement très tôt et de manière massive, peuvent provoquer de gros dégâts sur les jeunes organes avant floraison. Surveiller les plantations et effectuer une pulvérisation dès que l'on constate une apparition importante de formes mobiles.

Employer un produit de contact.

.../...

TRES IMPORTANT :

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que la législation interdit les traitements insecticides (avec emploi de produits toxiques pour les abeilles) sur les arbres fruitiers pendant la période de leur pleine floraison.

Nous informons nos abonnés que les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles et ayant fait l'objet d'autorisation provisoire de vente sont à base des matières actives suivantes :

Roténone, Pyréthrine, Diéthion, Chlorthiépin, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dichlorophényltrichloréthanol.

DELAIS D'EMPLOI DE DIFFERENTS INSECTICIDES

Nous signalons à nos abonnés que par suite d'une circulaire du Ministère de l'Agriculture relative aux délais d'emploi des insecticides avant la récolte (délais approuvés par la Commission des Toxiques), il y a lieu d'apporter à notre Bulletin n° 19 du mois d'Avril 1962, les rectifications suivantes :

Insecticides et acaricides dits "systémiques" ou "endothérapiques"

- Jusqu'à 21 jours avant la récolte : Déméton-Méthyle, Endothion.
- Jusqu'à 15 jours avant la récolte : Morphothion.
- Jusqu'à 7 jours avant la récolte : Diméthoate, Mévinphos.

Insecticides et acaricides spécifiques

Groupe des carbinols :

- Jusqu'à 7 jours avant la récolte : Chlorobenzilate.
- Jusqu'à 15 jours avant la récolte : Dichlorophényltrichloréthanol.

Groupe des sulfones et sulfonates :

- Jusqu'à 7 jours avant la récolte : Tetradifon, Chlorfenizon, Fenizon.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD et J.M. GRENOUILLOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Cité Administrative
Directeur-Gérant : L. BOUYX

